

Réunion Adeliso / Hameaux du 23 mars 2024

Début 17 h Fin 19h

Nombre de personnes présentes 43

Ambiance bonne

Merci à tous de s'être déplacés, il est vrai que le sujet nous touche beaucoup. Après une rapide présentation de l'association par MC, Olivier a présenté les 3 premières scénarii qui ne conviennent à personne.

Jean-Yves a présenté le 4<sup>ème</sup> scénario, celui dans le bois de Lesteven.

Ce dernier évite la traversée des villages et en sécurise les habitants.

Ce scénario nécessite la construction d'une route et il sera difficile à mettre en œuvre. Le secteur est classé en espace remarquable dans le PLUiH (zone NS) où seuls ont admis des aménagements légers qui sont listés de façon limitative (aires de stationnement non bitumées et non cimentées équipements liés à l'hygiène à condition qu'ils soient démontables) Le classement en zone NS n'autorise pas la construction de routes. Il faudrait donc modifier le PLUiH pour déclasser une partie de l'espace remarquable, mais il y a peu de chances que cela aboutisse car le secteur présente toutes les caractéristiques d'un espace remarquable au titre de la loi littoral (site classé ou inscrit, ZNIEFF, présence d'espèces remarquables, classement en Natura 2000). Un tel déclassement ne semble pas compatible avec les orientations du SCOT du pays de Brest qui demande de « préserver et mettre en valeur les espaces remarquables du littoral ». Au final, ce déclassement pourrait être déclaré illégal.

Quelque soit le scénario, le projet retenu devra également être en phase avec le plan d'actions de l'opération grand site (OGS) portée par la comcom qui vise à obtenir un label « grand site de France ». Pas sûr que le ministère de l'écologie qui instruit le dossier et attribue le label accepte un scénario mettant en jeu la construction de nouvelles routes.

Remarques intéressantes exprimées par des présents

- A Noirmoutier, malgré de nombreuses protections de ce genre, il a été possible de réaliser des travaux d'aménagement pour mieux accueillir le public
- Sur une commune de Savoie, les routes menant à la zone skiable ont été fermées pour ne pas traverser les hameaux. Résultat les skieurs de fond font 3 km à pied, ski sur l'épaule et cela sans savoir si la neige sera praticable.
- La tour Eiffel ne supporte que 200 visiteurs Le 201<sup>ème</sup> est refusé
- Il faudrait demander à l'UBO de venir examiner le problème. *La demande a été faite.*
- Une fois le problème de La Palue résolu, ce sera au tour de Goulien.
- Devenir Grand site de France ne va-t-il pas drainer encore plus de touristes ?
- Et le WC ? Nous nous y sommes opposés car aucune démarche administrative obligatoire n'avait été faite (travaux en site classé qui nécessitent une autorisation ministérielle). Quant à l'implantation au début du parking de la Palue amènerait les usagers de la plage et les randonneurs à faire 300 m pour y aller. Les feront-ils vraiment ? Le mettre en bas ? Et son nettoyage sans eau ?

Conclusion :

Aucun des quatre scénarii ne permet de régler complètement les dysfonctionnements constatés :

- Circulation dense dans les hameaux,
- Problèmes de sécurité routière,
- Problèmes d'accès des secours,
- Tranquillité de vie
- Dégradation de l'environnement

La majorité des présents s'est prononcée pour un 5<sup>ème</sup> scénario :

- Conserver le parking de Kerdroen avec indication « Parking obligatoire » pour la plage.
- « Sens interdit sauf riverains » au carrefour avant Brégoulou.
- Fermeture définitive de l'accès automobile à l'aire de dépôt
- Fermeture à minima juillet août et septembre du parking en bout de La Palue avec une petite aire de retournement.
- Demander la suppression de l'indication Parking sur Google en extrémité de La Palue.

L'association va s'exprimer sur l'enquête DCI mais chacun peut le faire à titre personnel.